

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 20/03/2024

Reçu en préfecture le 20/03/2024

Publié le 12/03/2024

ID : 007-210701579-20240307-DB_011_CM070324-DE



Séance du Conseil Municipal du 07 mars 2024 - 18 h 00

DÉLIBÉRATION N° 24-AA.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le compte de gestion 2023 du budget Énergies Renouvelables ayant été approuvé le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Didier MAZZINI, Maire-Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, examine le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	26 933,64 €
Recettes	21 442,12 €
Déficit de clôture	5 491,52 €

Investissement

Dépenses	26 664,54 €
Recettes	186 900,76 €
Restes à réaliser	0,00 €

Excédent de financement 160 236,22 €

Hors de la présence de Monsieur Éric CUER, Maire, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du Budget Énergies Renouvelables 2022.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Madame le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'au Comptable du Trésor pour sa comptabilité.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - GAGNOT
MRS CUER - MAZZINI - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - MONTCHAUD
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : Mmes DENIS- JULIEN-RAOULT – Ms ROUX - MÉNARD

Absent(s) : Mme LAUSSEL

Secrétaire de Séance :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 13
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Le Maire, *Didier MAZZINI*
Adjoint au Maire

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,

Po